

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	8	/	7

Date de la convocation
15 septembre 2023

**N° 25092023003****VERSEMENT SUBVENTION  
ASSOCIATION SPORTIVE DE  
FOOTBALL DE LOUDES –  
SECTION JEUNES**

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le vingt-cinq septembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention est versée chaque année à l'Association Sportive de Football – Section Jeunes dont le siège social est à la Mairie de Loudes (43320).

Il est proposé de verser au titre de l'année 2023 une subvention d'un montant de 900,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ décide de verser au titre de l'année 2023 une subvention de 900,00 euros à l'Association Sportive de Football – Section Jeunes

☞ charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette somme au compte 65748 du budget général

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,  
Michel JOUBERT**Vote**

<b>Exprimés</b>	<b>8</b>
<b>Pour</b>	<b>8</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 27 septembre 2023

et publication ou notification

du 27 septembre 2023

**AR Prefecture**043-214300626-20230925-25092023003-DE  
Reçu le 27/09/2023